

Procédure d'obtention de la Prime Vélo - Ville de Dreux

1. Choix du vélo

Le demandeur se présente chez un des vélocistes partenaire de l'opération, qui le renseigne sur le dispositif et ses conditions. Le demandeur choisit le modèle voulu avec le partenaire, qui lui remet un devis intégrant le montant de la prime potentiellement accordée.

- Cycles Pena, 29 rue Saint-Thibault, 28 100 Dreux
- Decathlon Dreux, rue Henry Potez, 28 100 Dreux
- Intersport Dreux, rue Henry Potez, 28 100 Dreux

2. Envoi de la demande de prime

Le demandeur télécharge l'ensemble des pièces à transmettre sur le portail des démarches en lignes de la Ville de Dreux <https://dreuxetmoi.dreux.com/> rubrique « Transition Ecologique ». Il dépose l'ensemble des pièces justificatives complétées sur la page prévue à cet effet.

Seuls les dossiers complets seront traités.

Justificatifs à fournir :

- Formulaire Demande Prime Vélo complété
- Devis proposé par l'un des vélocistes partenaire
- Copie d'une pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone, électricité, gaz, quittance de loyer)
- Attestation sur l'honneur complétée

IMPORTANT : AUCUN DEVIS OBTENU EN LIGNE NE SERA ACCEPTE

3. Réception du courrier d'attribution de la prime

Après étude du dossier et validation par les services de la Ville de Dreux, le demandeur reçoit par retour de mail un courrier signé d'un représentant de la Ville indiquant le montant de la Prime Vélo accordée.

4. Achat du vélo

Le demandeur se rend de nouveau chez le vélociste et bénéficie de la Prime Vélo directement déduite lors de l'achat sur présentation du courrier signé indiquant le montant de la prime.

Conditions

- Acquisition de tous types de vélo avec ou sans assistance électrique chez un partenaire de l'opération (voir supra)
- Être habitant majeur de la Ville de Dreux,
- avec un maximum de deux primes par ménage
- Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo acheté pendant une durée de 3 ans

Montant

- 25% du prix d'achat TTC
 - Plafonné à 150 € pour l'achat d'un vélo standard
 - Plafonné à 400 € pour l'achat d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)
 - Plafonné à 600 € pour l'achat d'un vélo bi ou tri porteur